

que les deux Empires auront dès à present & à jamais les Limites suivantes, qui commencent sur la Côte Septentrionale du *Sinus Finicus* près de *Wickolax*, d'où elles s'étendent à une demie lieuë du Rivage de la Mer, dans le País, & la distance d'une demie lieuë de la Mer jusques vis-à-vis de *Willayoki*, & de là plus avant dans le País; en sorte que du côté de la Mer & vis-à-vis de *Rohel*, il y aura une distance de trois quarts de lieuë dans une Ligne Diametrale jusqu'au chemin qui va de *Wibourg* à *Lapstrand*, à la distance de 3. lieuës de *Wibourg*; & qui va dans la même distance de trois lieuës vers le Nord par *Wibourg* dans une Ligne Diametrale, jusqu'aux anciennes Limites qui ont été ci-devant entre la Russie & la Suede, & même avant la réduction du Fief de *Kexholm* sous la Domination du Roi de Suede. Ces anciennes Limites s'étendent du côté du Nord à huit lieuës, de là elles vont dans une Ligne Diametrale au travers du Fief de *Kexholm*, jusqu'à l'endroit où la Mer de *Perojeros*, qui commence près du Village de *Kudumagube*, touche les anciennes Limites qui ont été entre la Russie & la Suede; tellement que S. M. & le Royaume de Suede posséderont toujours tout ce qui est situé vers l'Ouest & le Nord au delà des Limites spécifiées, & S. M. Cz. & l'Empire de Russie posséderont à jamais ce qui est situé en deça du côté de l'Orient du Sud. Et comme S. M. Cz. cede ainsi à perpetuité à S. M. le Roi & au Royaume de Suede une partie du Fief *Kexholm*, qui apartenoit ci-devant à l'Empire de Russie, Elle promet de la maniere la plus solemnelle, pour soi & ses Successeurs au Trône de Russie, qu'Elle ne redemandera & ne pourra redemander jamais cette partie du Fief de *Kexholm*, sous quel-
que